

Des « angles morts inacceptables » dans la politique de prévention - Mode lecture

ACCIDENT La commission d'enquête du Sénat a rendu ce jeudi son rapport

C.C. avec AFP



Le 26 septembre, un énorme incendie se déclare sur les sites de Lubrizol et de Normandie Logistique à Rouen. — Philippe LOPEZ / AFP

La commission d'enquête du Sénat sur le spectaculaire incendie de Lubrizol à Rouen dénonce « des angles morts inacceptables » dans la politique de prévention des risques industriels en France, et épingle au passage l'ex-ministre de la Santé Agnès Buzyn dans un rapport publié jeudi.

« A l'instar du suivi sanitaire proprement dit, l'identification du risque sanitaire telle que pratiquée par le ministère de la Santé, a été à la fois tardive et incomplète », écrivent les rapporteurs Christine Bonfanti-Dossat (LR) et Nicole Bonnefoy (PS) dans leurs conclusions sur cet « accident industriel majeur », sans victime « apparente », qui a fait l'objet de « 200.000 tweets en 24 heures ».

Le suivi sanitaire est « problématique »

L'incendie, survenu le 26 septembre sur le site Seveso seuil haut, avait provoqué un immense nuage de fumée noire de 22 km de long avec des retombées de suie jusque dans les Hauts-de-France. Près de 9.505 tonnes de produits chimiques avaient brûlé dans cette usine de lubrifiants automobiles et sur le site voisin de Normandie Logistique.

Pour la commission présidée par le centriste Hervé Maurey, la méthodologie adoptée par le ministère de la santé pour le suivi sanitaire est « problématique ». « Il ressort (...) qu'il est impossible de se prononcer de manière définitive sur l'impact sanitaire de

l'incendie Lubrizol, au vu des seules données récoltées dans le cadre de la surveillance environnementale, ces dernières étant totalement ou partiellement inexploitables », poursuivent les sénatrices.

Des sanctions pas assez fortes

La ministre de la Transition écologique est également critiquée. Son objectif affiché à la suite de la catastrophe « d'augmentation de 50 % des contrôles d'ici 2022 à effectifs constants » est « peu réaliste », selon le rapport. Les sénatrices dénoncent en outre la décision « prématurée » du ministre de l'Agriculture « prise dans l'urgence le 11 octobre » de lever l'interdiction de vente du lait produit dans plus de 200 communes.

« La politique de prévention des risques industriels déployée depuis 40 ans en France laisse apparaître des angles morts importants et inacceptables », écrivent les rapporteurs. « Les crédits budgétaires alloués par l'État à la prévention des risques technologiques diminuent tendanciellement depuis plusieurs années », ajoutent les sénatrices. Les élues de la Haute Assemblée pointent en outre « le nombre réduit de sanctions prononcées » à l'encontre des pollueurs.